

DEPARTEMENT DE LA DROME

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Août 2022

COMMUNE D'ALLAN

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 26/08/2022
Date d'affichage : 26/08/2022

L'an deux mil vingt- deux et le 30 août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER
Laurent- Jean- Luc MONTAGNER- Marilyn MOUTET- Daniel PEYROL- Céline
POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Véronique
AUGIZEAU

Excusés : Alexandra CHABANIS- David MAGNET- Jean GRANGER- Joël MALIGNIER (pouvoir
donné à Jean- Luc MONTAGNER)- Nathalie MARECHAL (pouvoir donné à Laure
DUCHAMP)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération 2022-062: Autorisation de signature d'une convention avec les services du
Département au titre du dispositif de cohérence territoriale pour la réalisation des espaces publics
situés dans le lotissement « les Portes de Rouny ».**

Monsieur le Maire rappelle le contexte de l'opération de construction des 81 logements composant le lotissement « Les portes de Rouny » dans le secteur sud du village par l'aménagement Valrim et notamment la création d'un mail central et d'une promenade verte/cheminement doux le long du Rouny parmi la liste des équipements publics concernés par le secteur PUP.

Le programme de l'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Aménagement d'un mail piéton au centre du nouveau quartier qui s'étend sur une longueur de 250 ml servant de liaison entre les nouveaux espaces et le centre-bourg. Dans la continuité des démarches écologiques de la Commune et pour sécuriser le cheminement des piétons, cette voie sera destinée aux modes de déplacement doux (marché, vélos). Ce mail est un espace de repos et de rencontre pour les riverains grâce à une promenade arborée et jeux de plein air.
- Aménagement et revêtement simple en stabilisé du Chemin de Rouny.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux à ce stade est de 310 000 € HT soit 372 000 € TTC. A cela peuvent s'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre (Etudes préliminaires mission complète) à hauteur de 30 000 € HT, une acquisition foncière à hauteur de 101 000 €

et une marge tolérée pour les imprévus à hauteur de 5% du montant des travaux éligibles chiffrée à 15 500 € soit un total de 456 500 € HT.

Par délibération en date du 1^{er} février 2022, le Conseil Municipal a autorisé la sollicitation du Conseil Départemental selon le plan de financement prévisionnel ci- dessous :

Ressource	Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Etat (DETR ou DSIL) - Avec Bonification introduction de clauses sociales dans les marchés publics	Demande en cours	136 950
Conseil Départemental	Demande en cours	114 125
Région Auvergne- Rhône- Alpes	Demande en cours	75 000
Sous-total des aides publiques		326 075
Part du demandeur	Fonds propres	130 425
	Emprunt	

Le 15 juillet 2022, le Conseil Départemental a confirmé à la Commune sa participation au projet à hauteur de 75 111 € pour l'aménagement des espaces publics du lotissement « les Portes de Rouny ».

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention y afférente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à L'UNANIMITE

- d'accepter les termes et de signer la convention de financement pour un montant de 75 111 € avec le Conseil Départemental

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire

